

DEUXIEME PARTIE : RÉVOLUTION ET EMPIRE

Chapitre IX : L'effervescence au XVIIIe siècle

Sous le régime féodal, qui subsista à Genève jusqu'au 11 mars 1791, un prince régissait la propriété foncière : "Toute terre a son seigneur." Les fiefs pouvaient être *féodaux* (à Dardagny, par exemple), ou *allodiaux*, pour les terres dites de *franc-alleu* qui en réalité n'étaient pas possédées par un seigneur, mais qui (pour respecter le prince) étaient censées provenir de "fiefs ignorés"; enfin, les fiefs pouvaient être *censuels* : le paysan était alors *de main morte* et payait un intérêt périodique, le *cens*, au possesseur du fief. Le cens était payable en argent ou en nature. La redevance du vassal pour la jouissance d'une terre s'appelait *censive* Il y eut, au XVIIIe siècle, une rénovation des censives sur les terres de Saint-Victor. Il existait aussi des cens contractuels, résultant d'emprunts.

A côté du cens, les "sujets" de la campagne devaient payer la *taille* (sorte d'impôt foncier) : la taille était *réelle* quand elle reposait sur le fonds de terre, et *personnelle* quand elle concernait l'individu. Sur Saint-Victor, la taille était *réelle*.

Il y avait encore la *capitation* (impôt personnel) et la *dîme* sur les récoltes. Sur la moisson, la Seigneurie prélevait la 11^e gerbe, et le 10% de la vendange ("blanc pour blanc et rouge pour rouge", disaient les Edits). En 1780 existaient encore dans la Champagne les *petites dîmes*. On les amodiait aux enchères à fin juin, pour une période de 4 à 8 ans. Sous ce régime, le paysan de Cartigny devait céder chaque douzième gerbe de blé, chaque seizième muid de vin, chaque seizième quarte des petites graines. Quant au *lods*, c'était un droit de mutation sur les transferts de biens immobiliers; son produit formait le huitième du budget de la République de Genève.

Aucun paysan n'osait rêver à la chasse : comme la pêche, elle était de droit féodal et lui était prohibée. De temps en temps, il est vrai, on lui mettait une arme en main, mais c'était pour aller faire une dangereuse battue aux loups. Cerfs, chevreuils, lièvres, cailles, perdrix, canards, truites excitaient chez lui un instinct de chasseur et de pêcheur qu'il ne pouvait assouvir.

Peu à peu, les idées prenant un cours nouveau, on fit de nombreux rachats à l'amiable de droits féodaux, notamment, en 1759, à la suggestion du Secrétaire de la Chambre des Fiefs. En 1775, on acquit même la portion du fief de Viry sise à la Petite-Grave et à Chancy.

Les horlogers furent autorisés, le 2 juillet 1701, à s'établir à la campagne sur terres de Saint-Victor ou à y continuer leur séjour, à la condition de n'y employer ni apprentis ni compagnons et de n'y pas enseigner la profession aux femmes (régime de protection corporative).

En 1719, on fixa la journée de maçon et de charpentier à 2 florins 6 en été, et 2 florins en hiver, "trois sous de moins à la campagne, à cause de la soupe et du vin qu'on leur donne".

La paroisse de Cartigny vit arriver en 1716 un distingué professeur de théologie, Ami de la Rive; en 1719, Augustin Cardoini, originaire de Naples; en 1721, Théophile Flournois; en 1736, Jean-Abraham Perron; en 1746, Pierre-Gédéon Dentand; en janvier 1753, Dominique Vial de Bonneval; quatre mois plus tard, Pierre de la Rive, titulaire de la paroisse lors de la signature du traité de Turin; en 1759, Théodore Perronnet, de Château-d'Oex; en 1769, Jean-Jacques Juventin, qui avait épousé une Sismondi.

Vers 1770, sous le règne spirituel de Juventin, et sur l'initiative du colonel Charles Pictet, établi à Cartigny depuis 1757 après de mémorables campagnes militaires, une grande résolution fut prise : transformer complètement la vieille église de Saint-Georges, et en faire un temple; simultanément on décida de supprimer l'ancienne cure.

D'après les plans de 1722 et de 1763 des Archives de Genève, l'ancienne église ne faisait qu'un bloc avec une maison d'habitation, adossée elle-même à la grange (démolie en 1945) du presbytère actuel (ancienne maison **B**Monnard). Un étroit passage (probablement un passage couvert) permettait de circuler entre les deux grands bâtiments. On diminua presque de moitié, en 1772, la maison attenante à l'église; on reprit en même temps une partie de la nef pour parfaire les nouveaux appartements du pasteur, et, le temple devenant trop petit, on l'arrondit largement du côté du Sud, ce qui a produit l'étrange lieu de culte ventru où se réunissent les fidèles de Cartigny.

Dans la boule du clocheton on a retrouvé, en mai 1945, une inscription très détériorée portant la date de 1772 et de nombreux noms de notabilités du village, notamment ceux de Pictet, l'initiateur des transformations, de Bordier, de De L'Escale, alors pasteur en ville, mais propriétaire du futur presbytère de Cartigny, après avoir dirigé la paroisse de Chancy et l'Eglise italienne de Genève; les noms, encore, des Dedomo, Dufour (note79GRHC), Gallay, Miville, Wuarin, et de plusieurs maîtres d'État, en particulier Hutin, de Dardagny, et Archinard, d'Eau-Morte. Les mots fragmentés de REPA ... et DE NOVO indiquent une transformation de l'édifice et non une construction nouvelle. Ainsi naquit ce temple original qui ne ressemble à aucun autre et porte le cachet du XVIIIe siècle.

Le jour de la dédicace du temple rénové, la vieille petite cloche au son grêle s'agita dans le clocher. Les Cartiginois, qui ont toujours voulu que dans leur village tout fût mieux qu'ailleurs, envoyèrent en hâte une requête à la Cour des Comptes de la République, écrit M. Pierre Bertrand. "Deux cloches ? dit-on à Genève : ces gens de Cartigny sont bien ambitieux ! Si nous les leur accordons, toutes les paroisses en voudront autant. Impossible !" Alors, en bons diplomates, les citadins dirent aux campagnards : "Envoyez-nous votre petite cloche, en échange vous en recevrez une nouvelle plus grosse." Soit ! dit-on à Cartigny : nous attendrons une occasion meilleure pour la seconde ! Cette occasion se présenta en 1787 : le bourdon se fendit. Le pauvre, il était si peu apprécié de ses auditeurs ! Alors la Chambre des Comptes céda, et Daniel Dreffet fondit, au millésime de 1788, les deux cloches qui, mises en branle par

Edouard Miville et Paul Mermoud, appellent aujourd'hui encore les fidèles au culte.

Jean-Jacques Juventin n'inaugura pas les deux cloches, objet de la fierté des Cartiginois d'alors, non plus que son successeur Gédéon Patron, qui arriva en 1774 et dut se contenter encore du bourdon, tout comme Joseph Peschier, qui dirigea la paroisse de 1775 à 1784; le bénéficiaire des deux cloches fut Joseph Mange, tour à tour pasteur à Bossey, à Chancy, à Cartigny, à Genève, à Vufflens-le-Château, à Commugny, à Coppet, celui-là même qui, secrétaire de la Vénérable Compagnie, devait être destitué en 1794 par le Tribunal révolutionnaire.

Lorsque, en 1789, Mange quitta Cartigny pour la ville, Esaïe Gasc fut nommé le 11 décembre, et installé le 25 avril suivant. Ce pasteur, originaire du Tarn, eut une vie mouvementée, la politique et la diplomatie l'emportant bientôt sur sa vocation religieuse. Il vint à Genève en 1748, fut ministre du Saint-Evangile en 1772, bourgeois en 1774, catéchiste en 1781; banni de Genève le 21 octobre 1782 par les Négatifs, il se rendit à Hanovre en 1785, à Constance en 1786; il revint à Genève en 1790 sous le nouveau régime, résida pendant deux ans à Cartigny, fut de nouveau pasteur à Genève en 1792. La même année il partit en missions diplomatiques pour Berne et pour Paris; en 1793 député à l'Assemblée nationale, puis membre du Comité de Sûreté, il abandonna le ministère pastoral; nommé ministre à Paris, mais non reconnu par le Directoire, il passa à l'enseignement : professeur de philosophie puis de dogmatique à Montauban, il y mourut en 1813, peu avant la chute de Napoléon.

Le choix des pasteurs se ressentait des brusques sautes de la politique : Georges-Louis Choisy prêcha de 1792 à 1794, jusqu'au jour où les révolutionnaires le destituèrent; Joseph Peschier, précédemment écarté, reparut de 1794 à mai 1795; de nouveau Choisy revint de mai à décembre ... puis commença, pour vingt longues années, le règne du charmant utopiste, du révolutionnaire déclamatoire et humanitaire qui s'appelait Isaac-Salomon Anspach.

Pendant les XVIIe et XVIIIe siècles, la famille Bordier posséda les plus beaux et les plus importants domaines de Cartigny.

Originaire du village de Chantiau, près d'Orléans, elle émigra en 1551 en Angleterre pour cause de religion, abandonnant tous ses biens, puis gagna Genève en 1554, où Guillaume fut reçu habitant le 13 août de la même année, et citoyen le 30 avril 1571. Un petit-fils de Guillaume, Jaques, embrassa le ministère pastoral, et dirigea successivement les paroisses de Chêne, puis de Cartigny.

Jaques Bordier ne vint pas, dans la Champagne, comme bon nombre de ses collègues, pour un bref stage pastoral. Il s'installa dans le village, devint propriétaire du "château", et demeura le conducteur spirituel de Cartigny de 1617 jusqu'au jour de sa mort, en 1651. Sa nombreuse progéniture essaima, et forma plusieurs rameaux.

Rameau du Château, ~~puis de la Moutonnière~~ : après Joseph, fils aîné de Jaques, et Jean-Antoine, fils de Joseph, mort sans enfant, ce fut Isaac, fils puîné du pasteur, qui régna dans la belle maison. Théodore, son fils, lui succéda en 1696, et, lorsqu'il mourut à son tour, en 1719, sa veuve, née Louise Mallet, reprit la propriété, qui en 1757 devait passer aux Pictet.

~~Le fils de Théodore, Jaques Bordier dit le jeune, fit construire une maison nouvelle sur~~ La famille Bordier ayant vendu le domaine qu'elle possédait au lieu dit Grand Cour, ou Place et Cour. Cette, ce sont MM. Chomel et Tourte qui firent construire la charmante demeure qui devint plus tard la Moutonnière, puis la Mécanique au temps des Duval; c'est aujourd'hui La Bergerie de M. Hefty. Jaques Bordier dit le jeune mourut en 1772 après avoir été secrétaire de l'Hôpital; ses sœurs s'étaient mariées hors de Cartigny et son frère Alexandre servait à l'étranger. ; un autre membre de la famille reprit il le domaine? C'est possible, mais la maison appartenait en 1782 à MM. Chomel et Tourte, qui la revendirent cette propriété en 1784 au baron bernois Jean-Rodolphe de Knecht. (Note81GRHC, voir aussi la brochure GRHC "La Bergerie", 1999).

Rameau de la Tour : Jacob, troisième fils du pasteur, eut cette jolie maison. De ses sept filles, cinq restèrent célibataires. Aujourd'hui encore, on parle de, "la tour des demoiselles Bordier". Anne, la troisième, mourut en 1730, Angélique, la cinquième, en 1732, ainsi que la première, Suzanne; Judith, la deuxième, en 1736; enfin Marie,

la quatrième, vécut jusqu'à 85 ans et mourut en 1755. Après les cinq sœurs, la maison de la tourelle passa, semble-t-il, à Jaques Bordier dit l'aîné, petit-fils de Denis, lui-même fils cadet du pasteur (troisième rameau de Cartigny). De sa femme, Renée, fille de Gamaliel Vautier, pasteur à Onex et ancien pasteur à Cartigny, Jaques dit l'aîné eut un fils, Gamaliel, qui épousa une Goudet et mourut à Cartigny en 1781. Léonard, fils de Gamaliel, alla, jeune homme, travailler à Saint-Pétersbourg sous la direction des frères Duval. Rentré à Cartigny avant d'aller s'établir à Paris, c'est lui, vraisemblablement, qui reçut la vieille Madame Duval lors de son arrivée dans le village, en 1803. Son frère aîné Marc, demeuré sans enfants, transmit la propriété à sa tante Marie Roux-Bordier, dont nous trouverons le fils, Benjamin Roux-Mestrezat, maire de Cartigny en 1813 et propriétaire de la maison de La Tour.

Revenons à la Moutonnière : perclu de dettes et quelque peu aventurier, le baron Jean-Rodolphe de Knecht, rejeton dégénéré de la célèbre famille patricienne qui, depuis le XVe siècle, avait donné à Berne de nombreux membres du Conseil des CC, baillis, sautiers, directeurs d'hôpitaux, officiers, était venu s'établir à Cartigny. Médusé par les beaux yeux d'une jeune campagnarde, "la belle Lucrèce", dont nous avons vérifié l'état civil, il l'épousa le 6 Floréal An XIII (26 avril 1805) et l'installa à la Moutonnière, où sa jalousie la retint captive. Il avait 45 ans, elle en avait 17.

Dans une lettre datée du 26 octobre 1803 (qu'une rectification de l'époque corrige par 1805), Adam Töpffer révèle la situation à François-David Duval, encore installé à Saint-Pétersbourg.

"Monsieur le baron de Cul-net, écrit-il, l'homme qui demeure à droite de l'entrée de Cartigny, est enfermé avec sa femme dans son château, il est jaloux comme un tigre, il sait u'il doit être c ... et fait tout pour éviter sa destinée, mais vous savez que c'est chose impossible, il faut qu'il soit c..., il doit l'être, peut-être l'est-il déjà comme je l'espère ..."

Et maintenant le drame, selon la tradition du village : lorsque le baron allait à la chasse, Lucrèce montait dans une chambre au

deuxième étage, et là, mélancolique, regardait par la fenêtre du côté de la Petite-Grave, où vivait un ami d'enfance ...

Un jour, survenant à l'improviste, Knecht la découvrit dans cette attitude; fou de jalousie, il abattit sur elle la fenêtre à guillotine. Lucrèce fut énuquée et, peu de mois après, le baron quitta les lieux qui lui rappelaient ce drame (Note83GRHC).

Tels sont les récits du village. Les textes sont moins romanesques : ils indiquent que la jeune et belle Lucrèce est morte le 3 décembre 1806 à 9 heures de l'après-midi dans la maison de son père à la Petite-Grave. Peut-être la mort n'avait elle pas été immédiate et l'avait-on transportée vivante dans la maison paternelle ? Peut-être le corps fut-il emmené *post mortem* afin d'éviter une enquête judiciaire ? Faut-il croire, au contraire, qu'elle mourut d'accident ou de maladie chez son père ? -Le sort tragique de la belle Lucrèce demeure mystérieux.

Les bouleversements politiques de Genève, les prises d'armes, les Edits de pacification suivis de nouveaux mouvements populaires ne laissent pas indifférents les "sujets" campagnards.

1734 et 1737 : prises d'armes, suivies de l'intervention de Zurich : de Berne et de la France, de leur médiation, de l'Acte de garantie (1738).

1766 : le Sénat condamne *l'Emile* et le *Contrat social* de J.-J .Rousseau. Nouvelles agitations entre *négatifs*, *représentants* et *natifs*. Intervention des garants, projet de pacification que repousse le Conseil général. Finalement, arrangement accepté le 11 mars 1768.

1770 : troubles.

1781 : prise d'armes. Le Conseil général a voté, le 10 février, *l'Edit bienfaisant*, qui admet à l'égalité civile et incorpore à la bourgeoisie les natifs de la troisième génération. Les syndics se rebellent contre cet édit. Alors la colère populaire gronde, et c'est la célèbre prise d'armes du 8 avril 1782.

Les villes combourgeoises refusent toute relation avec le gouvernement révolutionnaire qui a été formé. Anspach, le futur pasteur de Cartigny, harangue les bourgeois qui travaillent aux fortifications et les encourage à résister à l'intervention étrangère.

En mai, Genève est investie au nord par les troupes de Berne, à l'ouest par celles de France, au sud par celles de Sardaigne. Les Français tiennent les villages genevois de la rive droite. Les Piémontais s'installent à Chancy, Avully et Cartigny. L'appartenance totale à Genève, qui dure depuis 23 ans seulement, n'a-t-elle été qu'un rêve ? Les soldats sardes qui, sous les ordres du colonel de Châtillon, commandent en maîtres dans le village, voudront-ils déguerpir, maintenant qu'ils sont là ? Cartigny est en effervescence.

Cependant, en ville, Esaïe Gasc conseille aux plus échauffés de rendre Genève plutôt que de lui faire subir un assaut.

Alors Dentand, le chef du gouvernement révolutionnaire, abdique; on décharge les canons; les troupes étrangères font leur entrée dans la ville; la loi martiale est proclamée; un édit, l'Édit de 1782, l'Édit "de pacification", que l'opposition baptise le "code noir", est proclamé. Les libéraux les plus notoires prennent, de gré ou de force, le chemin de l'exil.

Le mouvement démocratique, exacerbé par les mesures de rigueur des négatifs, est provisoirement étouffé. Mais la fermentation des esprits continue et les Conseils modèrent leur attitude : le 10 février 1789 est proclamé un nouvel *Édit de pacification*.

Or, les campagnards ont de multiples échos des revendications populaires. Déjà, par leur voisinage avec la Savoie, ils ont entendu parler en 1789 du mouvement d'émancipation de la France. De Genève ils sont séparés, il est vrai, par un territoire étranger, mais les relations avec la ville sont fréquentes. Il leur faut, à la fin du XVIII^e siècle, un passeport pour traverser les terres étrangères lorsqu'ils se rendent en ville, par Bernex ou par le bac de Peney et le pays de Gex; la pièce est signée par le Secrétaire d'État et porte le sceau de la République de Genève; pour être valable, elle doit être légalisée par le Résident de France. Or, on sait que Soulavie mit les Genevois dans le plus grand embarras en refusant cette légalisation. Dans mes papiers de famille, j'ai trouvé le passeport du jardinier des Duval, Hugue Dunant, signé par le Secrétaire d'État Didier à la date du 6 janvier

1798, l'An 7 de l'Égalité, et dépourvu de la légalisation du Résident de France.

Cependant, aussi longtemps que les habitants de la campagne avaient pu porter leurs récoltes en ville, ils avaient eu l'occasion d'entrer en relations avec les agitateurs. Ceux-ci, au surplus, ne se faisaient pas faute d'envoyer des émissaires aux "sujets" de la campagne pour les inciter à se joindre à l'action révolutionnaire. Bientôt les campagnards apprirent que les "natifs" (des étrangers !) allaient acquérir probablement le droit de bourgeoisie : et eux, les paysans, demeuraient des "sujets", eux qui, depuis des générations, vivaient sur sol genevois ou de Saint-Victor, eux qui, depuis des siècles, avaient donné des preuves irrécusables de leur dévouement à la Seigneurie malgré les menaces et les voies de fait incessantes de la Savoie, et ensuite de la Sardaigne ? C'était un scandale à leurs yeux; un scandale tel que, à l'instar des citadins, ils fondent le *Club révolutionnaire de Cartigny*.

Le 14 août 1790, des manifestations sont organisées dans les communes de la campagne. Vingt-trois signataires d'une pétition se présentent aux Conseils en qualité de "procurateurs des communautés des campagnes genevoises", et demandent à être traités comme les autres citoyens. Ils réclament avec non moins d'ardeur l'abolition des dîmes et le droit d'élire librement des assesseurs assistant le châtelain (ils se souviennent que la Seigneurie le leur avait concédé en 1536; les événements politiques extérieurs n'avaient pas permis de tenir cette promesse).

A cheval sur les principes du droit ancien et sur la tradition, le Petit Conseil se montre rétif : il repousse les requêtes paysannes, Les natifs s'empressent de profiter de cet incident : des campagnards ils se font des alliés, et leur parti, grossi de ce gros contingent nouveau, devient d'autant plus puissant. Ainsi est créée la Fédération des natifs citadins et des sujets campagnards. Pendant l'automne et l'hiver (où le paysan a le temps de palabrer), les langues se démènent, les cerveaux fument, les esprits s'excitent : le printemps n'est pas encore arrivé que déjà l'orage éclate.